

Vu, le commissaire enquêteur
Jean-François TANGHE

52 LE MESSENGER - Chablais
Jeudi 15 décembre 2022

Vu, le commissaire enquêteur
Jean-François TANGHE

52 LE MESSENGER - Chablais
Jeudi 15 décembre 2022

Announces

Le Messager

Conformément à l'arrêt du 19 novembre 2021 relatif aux annonces judiciaires et légales (NOR : MICE2130071A), pour 2022, les annonces judiciaires et légales dont l'objet est une notification au caractère (sans pour les avis de constructions, dissolutions et liquidations de sociétés, ainsi que les procédures collectives -ouvertures et clôtures-dont la tarification est forfaitaire)

ANNONCES ADMINISTRATIVES

ENQUÊTES PUBLIQUES



Collonges
sous-Salève

COMMUNE DE COLLONGES-SOUS-SALÈVE

Ouverture d'enquête publique Modification n°02 du PLU

Par arrêté N° A. 2022. 139 du 08 novembre 2022, Monsieur le Maire de la commune de Collonges-sous-Salève a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de modification n° 02 du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de la commune de Collonges-sous-Salève.
A cet effet, Monsieur Gilles PECOCI a été désigné par le Président du Tribunal Administratif comme commissaire enquêteur.
L'enquête se déroulera à la mairie de Collonges-sous-Salève du **lundi 12 décembre 2022** au **vendredi 20 janvier 2023** inclus aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie.
Le commissaire enquêteur assurera des permanences afin de recevoir le public à la Mairie de Collonges-sous-Salève les :
- **lundi 12 décembre 2022 de 09h00 à 12h00**
- **jeudi 11 janvier 2023 de 09h00 à 12h00**
- **vendredi 20 janvier 2023 de 09h00 à 12h00**
Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de modification n°02 du PLU pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé à la Mairie de Collonges-sous-Salève.
Elles pourront également être adressées par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse du lieu où se déroule l'enquête publique ou par voie électronique à l'adresse suivante : urbanisme@collonges-sous-salève.fr
Le dossier d'enquête publique est mis en ligne pendant toute la durée de l'enquête. Il reste consultable, pendant cette même durée, à l'adresse du site internet suivant : www.collonges-sous-salève.fr
Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur transmis au Maire seront tenus à la disposition du public à la mairie de Collonges-sous-Salève, sur le site internet de la commune et pourront, être demandés à l'adresse : électronique : urbanisme@collonges-sous-salève.fr

Enquête publique portant sur la déclaration de projet n°1 emportant mise en compatibilité du PLU

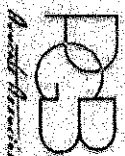
Commune de CHATILLON-SUR-CLUSES

Par arrêté A161 2022 du 7 décembre 2022, Monsieur le Maire de CHATILLON-SUR-CLUSES a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur la déclaration de projet n°1 emportant mise en compatibilité du PLU de la commune de CHATILLON-SUR-CLUSES.
A cet effet, Monsieur Jean-François TANGHE a été désigné par le Président du tribunal administratif de Grenoble comme commissaire enquêteur.
L'enquête se déroulera à la mairie de la commune de CHATILLON-SUR-CLUSES du **lundi 12 janvier au vendredi 13 février 2023**, soit pendant 33 jours consécutifs.
Le dossier de PLU comprenant les pièces du dossier, le rapport de présentation, l'évaluation environnementale, le PAD, les OAP, le règlement, écrit et les plans de zonage) ainsi que les actes des personnes publiques associées, sera consultable à la Mairie de CHATILLON-SUR-CLUSES, aux jours et aux heures d'ouverture (hors jours fériés) :
- **lundi 12 janvier 2023 de 9h à 12h**
- **jeudi 12 janvier 2023 de 14h à 16h**
- **vendredi 03 février 2023 de 9h à 12h**
Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance des dossiers. Les observations sur le projet de déclaration de projet n°1 PLU pourront être consignées sur les registres d'enquête déposés en mairie de la commune de CHATILLON-SUR-CLUSES.
Les observations peuvent également être adressées au commissaire enquêteur à l'adresse du lieu où se déroule l'enquête publique ou par mail à l'adresse électronique suivante : enqueteurb@chatillon-sur-cluses.fr
Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis au Maire de la commune de CHATILLON-SUR-CLUSES.

AVIS DE CONSTITUTION GARAGE MORESE

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 8 décembre 2022, il a été constituée une SARL présentant les caractéristiques suivantes :
Objet social : En France et à l'étranger, l'achat, la vente, la réparation, l'entretien de tous véhicules automobiles, et d'une manière générale toutes activités exercées dans un garage automobile.
Capital social : 5.000 Euros
Siège social : 81 rue de la Tour, 74930 REINER-ESSEY.
Durée de la société : 99 ans à partir de son immatriculation au RCS de THONON-LES-BAINS.
Général : Monsieur Michel MORESE, demeurant à PERS-JUSSY (Haute-Savoie), 133 Chemin de Chablombert.
Pour avis, le représentant légal.

VIE JURIDIQUE DES SOCIÉTÉS CRÉATIONS DES SOCIÉTÉS CONSTITUTIONS

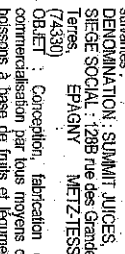


POLLLEN GIRAUD BIRMELE
13 Avenue des Aliborages
74200 THONON-LES-BAINS

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la société « PM CREATION BOIS », dénomination : « PM CREATION BOIS » FORME : Société à responsabilité limitée à associé unique. APPORTS : 5.000,00 € en numéraire. CAPITAL : 5.000,00€ SIEGE : 74470 LILLIN, 420 Allée du Château GRLET. La Société a pour objet en France et à l'étranger : l'étude et le suivi de chantiers, la fabrication et la pose de charnières, couverture, l'isolation, la conception, la réalisation et le montage de tous ouvrages de menuiserie, l'équipement, la décoration et l'entretien de tous ouvrages de bâtiment. La construction de chalets et maisons en ossature bois. GERANCE : Monsieur Pierre MAZÉRAY, Demeurant à 74470 LILLIN, 420 Allée du Château DURÉE : 75 années. R.C.S. : THONON-LES-BAINS, Haute-Savoie. Pour avis. La Gérance

AVIS DE CONSTITUTION

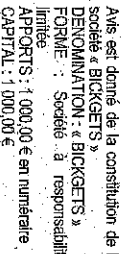


POLLLEN GIRAUD BIRMELE
13 Avenue des Aliborages
74200 THONON-LES-BAINS

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé daté du 28 novembre 2022, il a été constituée une Société par Actions Simplifiée, présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : KH Holding
Capital social : 10 000 Euros
Siège social : Le Cantefranco, 1, Rue René Blanc - 74100 Annemasse
Avis de constitution
Suivant acte sous seing privé en date du 28 novembre 2022, il a été constituée une Société par Actions Simplifiée, présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : KH Holding
Capital social : 10 000 Euros
Siège social : Le Cantefranco, 1, Rue René Blanc - 74100 Annemasse

AVIS DE CONSTITUTION



POLLLEN GIRAUD BIRMELE
13 Avenue des Aliborages
74200 THONON-LES-BAINS

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la société « BICKEGETS », dénomination : « BICKEGETS » FORME : Société à responsabilité limitée.
APPORTS : 1.000,00 € en numéraire
CAPITAL : 1.000,00 €
SIEGE : 74280 LES GETS, 36, rue des PUISIES
OBJET : La Société a pour objet, en France et à l'étranger, directement ou indirectement : - L'exploitation de tous fonds de commerce de restaurant, bar, brasserie, salon de thé, snack et vente à emporter.
GERANCE : Monsieur Julien BICKEL, demeurant à 74280 LES GETS, 703, route du Rocher.
R.C.S. : ANNECY/ Haute-Savoie.
Pour avis. Le Gérant.

VENANCIO AVVOCATS SUCCESSION DU CABINET BILLET AVOCAT JURISCONSULTE EMAN GENOVIS G.B.N.

S.A.S au capital de 9.000 euros
205 Route de Pallinonex
74250 MARCELLEZ EN FAUCIGNY
CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 9 décembre 2022, il a été constituée une société dont les caractéristiques sont les suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : G.B.N.
Siège social : 205, route de Pallinonex - 74250 MARCELLEZ EN FAUCIGNY
Objet : La prise de participation ou d'intérêt, minoritaire ou majoritaire, dans toutes sociétés civiles (y compris immobilières), agricoles, commerciales, industrielles et financières, de droit français ou non, toute aide financière ainsi que le conseil et l'assistance, sous quelque forme que ce soit, au profit de toutes entreprises auxquelles la société participe :
- toutes prestations et tous services en matière administrative, financière, comptable, commerciale, informatique, de gestion et d'assistance de toute nature au profit de toutes sociétés, notamment aux filiales, ou membres du groupe, la location ou la sous-location de tous moyens d'exploitation.
L'acquisition, par tous moyens, de valeurs mobilières et autres droits sociaux de toute nature, détenus en pleine propriété, en nupropriété ou en usufruit, de sociétés françaises ou étrangères, inscrites à un marché réglementé ou non.
- la gestion y compris la vente de ces participations, et de ces valeurs mobilières,
- le placement des disponibilités de la société.
La propriété, la vente, la gestion, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement des biens immobiliers qui seront apportés à la société, construits ou acquis par elle au cours de la vie sociale.

Etude de Maître et Sébastien Notaires asso- ciés 20 boulevard

(Haute-Savoie)
Avis de c

Suivant acte notarié en date du 10 novembre 2022, il a été constituée une société dont les caractéristiques sont les suivantes :
Forme : Société à responsabilité limitée
Dénomination : GUILLEUX SERREMOUNE
Siège social : 205, route de Pallinonex - 74250 MARCELLEZ EN FAUCIGNY
Objet : La prise de participation ou d'intérêt, minoritaire ou majoritaire, dans toutes sociétés civiles (y compris immobilières), agricoles, commerciales, industrielles et financières, de droit français ou non, toute aide financière ainsi que le conseil et l'assistance, sous quelque forme que ce soit, au profit de toutes entreprises auxquelles la société participe :
- toutes prestations et tous services en matière administrative, financière, comptable, commerciale, informatique, de gestion et d'assistance de toute nature au profit de toutes sociétés, notamment aux filiales, ou membres du groupe, la location ou la sous-location de tous moyens d'exploitation.
L'acquisition, par tous moyens, de valeurs mobilières et autres droits sociaux de toute nature, détenus en pleine propriété, en nupropriété ou en usufruit, de sociétés françaises ou étrangères, inscrites à un marché réglementé ou non.
- la gestion y compris la vente de ces participations, et de ces valeurs mobilières,
- le placement des disponibilités de la société.
La propriété, la vente, la gestion, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement des biens immobiliers qui seront apportés à la société, construits ou acquis par elle au cours de la vie sociale.

AVIS DE CONSTITUTION



POLLLEN GIRAUD BIRMELE
13 Avenue des Aliborages
74200 THONON-LES-BAINS

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant décision judiciaire en date du 24 novembre 2022, il a été décidé de ne pas remplacer Monsieur René PAROCHET, décédé le 16 avril 2012, en tant que gérant.
Mélanie LEIMARCHELAND continuera seule d'exercer ses fonctions. Le député légal sera effacé au greffe du Tribunal de Commerce de THONON LES BAINS.
Pour avis, le représentant légal

Société à responsabilité limitée
Au capital de 6 000 €
Siège social : 28, route Mahonnet, 74500 LUGRIN
834 587 404 RCS THONON

AVIS DE MODIFICATION LES REPLETS DU LAC

Par décisions du 06/12/2022 portant modification complémentaire des statuts, il a été décidé de réduire le capital social de la Société. Le capital social est fixé à :
Ancienne mention : 5 000 €
Nouvelle mention : 3 000 €

AVIS DE CHANGEMENT DE GERANT

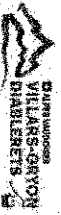
Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 24 novembre 2022, il a été décidé de ne pas remplacer Monsieur René PAROCHET, décédé le 16 avril 2012, en tant que gérant.
Mélanie LEIMARCHELAND continuera seule d'exercer ses fonctions. Le député légal sera effacé au greffe du Tribunal de Commerce de THONON LES BAINS.
Pour avis, le représentant légal

AVIS DE CHANGEMENT DE GERANT

Suivant décision judiciaire en date du 24 novembre 2022, il a été décidé de ne pas remplacer Monsieur René PAROCHET, décédé le 16 avril 2012, en tant que gérant.
Mélanie LEIMARCHELAND continuera seule d'exercer ses fonctions. Le député légal sera effacé au greffe du Tribunal de Commerce de THONON LES BAINS.
Pour avis, le représentant légal

TOUS ANN

EMPLOI



MECATRONICIEN EN REMONTEES
MECANIQUES (H/F), 100%

- Profil recherché :
- Apprentissage de mécatronicien en remontées mécaniques ou un titre jugé équivalent ;
 - Expérience dans le domaine des remontées mécaniques, un atout ;
 - Excellent niveau de ski ;
 - Flexibilité, esprit d'initiative et proactivité.
- Nous vous offrons

Un cadre de travail agréable au cœur des Alpes Vaudoises dans une équipe jeune et dynamique, des possibilités de formations, un abonnement de ski Alpes Vaudoises ainsi qu'une carte RMS, un parking gratuit, des avantages chez nos partenaires pour le matériel et une indemnité pour les repas.

Lieu de travail :
Les Diablerets / Des le 01.02.23 ou à convenir
Envoyez vos candidatures à administration@tvgd.ch

Offre d'emploi



La commune
de MESSERY
recherche

Lecture du PLU, instruction de DP et des Certificats d'urbanismes, pré instruction des permis de construire et DIA, cadastre, visites sur terrain pour le contrôle de conformité.

Annnonce sur www.messery.fr
CV et Lettre motivation à dth@messery.fr

Recherche d'emploi

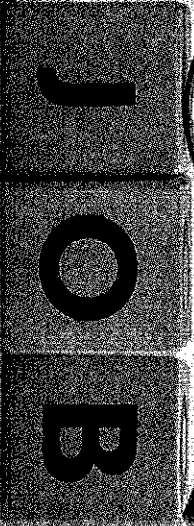
ARTISAN PEINTRE exécuta travaux de peinture intérieur/extérieur, pose de papier peint et toile de verre, parquet, Dens gratuit. Travail soigné. Tél. 06.29.78.43.09.

JARDINIER : TAILLE DE HAIES, POSE DE CLÔTURE, DÉBRUSSAILLAGE, PLANTATIONS.
CSSLU Tél. 07.89.29.25.37.

PARTICULIER FAT PETITS
DÉMENAGEMENTS, ENLEVE TOUT
ENCOMBRANT. Tél. 07.89.29.25.37.



Emploi
dans votre journal



LEGALES
Le Messager

Conformément à l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif aux annonces judiciaires et légales (NOR : MICE130071A), pour 2022, les annonces judiciaires et légales font l'objet d'une tarification au caractère (sauf pour les avis de constitutions, dissolutions et liquidations de sociétés, ainsi que les procédures collectives -ouvertures et clôtures dont la tarification est forfaitaire)

ANNONCES ADMINISTRATIVES

AVIS ADMINISTRATIFS

THONON
agglomération

PLU du Bas-Chablais
THONON
AGGLOMERATION

AVIS AU PUBLIC

Approbation de la Modification simplifiée n°1 du PLU du Bas-Chablais

Le public est informé que, par délibération du 20 décembre 2022, le Conseil Communautaire de Thonon Agglomération a approuvé la modification simplifiée n°1 du PLU du Bas-Chablais.

Cette délibération ainsi que le dossier de la modification simplifiée n°1 correspondant seront tenus à la disposition du public, une fois que ce dossier sera devenu exécutoire :

- Dans les mairies des 17 communes concernées par le PLU du Bas-Chablais, aux heures habituelles d'ouverture ;
 - à Thonon Agglomération, Avenue de Ballaison, aux jours et heures habituelles d'ouverture ;
 - à la Préfecture de Haute-Savoie ;
 - à Thonon Agglomération, Avenue de Ballaison, aux jours et heures habituelles d'ouverture ;
 - à la Préfecture de Haute-Savoie.
- La délibération est affichée dans les mairies des 17 communes concernées et à Thonon Agglomération, Avenue de Ballaison - Domaine de Thiènettes - 74140 Ballaison pendant une durée de 1 mois.

THONON
agglomération

PLU du Bas-Chablais
THONON
AGGLOMERATION

AVIS AU PUBLIC

Approbation de la Modification de droit commun n°1 du PLU du Bas-Chablais

Le public est informé que, par délibération du 20 décembre 2022, le Conseil Communautaire de Thonon Agglomération a approuvé la modification de droit commun n°1 du PLU du Bas-Chablais.

Cette délibération ainsi que le dossier de la modification n°1 correspondant seront tenus à la disposition du public, une fois que ceux-ci seront devenus exécutoires :

- Dans les mairies des 17 communes concernées par le PLU du Bas-Chablais, aux jours et heures habituelles d'ouverture ;
- à Thonon Agglomération, Avenue de Ballaison, aux jours et heures habituelles d'ouverture ;
- à la Préfecture de Haute-Savoie ;
- à Thonon Agglomération, Avenue de Ballaison - Domaine de Thiènettes - 74140 Ballaison pendant une durée de 1 mois.

SAFACT

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Plan d'alignement - Commune de VEIGY-FONCENEX

Par arrêté municipal n° A 2022 188 en date du 12/12/2022, Mairie le Maire de la Commune de VEIGY-FONCENEX a ordonné l'ouverture d'une enquête publique en vue de l'élaboration d'un plan d'alignement qui permettra de régulariser les empiétements du domaine public routier communal suite aux aménagements réalisés route du Port de Héménance et de délimiter la limite du domaine public routier communal au droit des propriétés riveraines limitées de Verdina et chemin du Bois Bérou.

- M. Jacky DECCOL a été désigné en qualité de Commissaire-enquêteur.
L'enquête sera ouverte du mercredi 4 janvier au samedi 21 janvier 2023 inclus.
Pendant cette période, le dossier pourra être consulté :
- à la Mairie de VEIGY-FONCENEX aux jours et heures habituelles d'ouverture, soit du lundi au mercredi et le vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h, le jeudi de 14h à 17h et le samedi de 8h30 à 12h.
- sur le site internet de la commune : www.veigy-foncenex.fr
Le Commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public à la Mairie de VEIGY-FONCENEX les samedis 7 et 21 janvier 2023 de 8h30 à 12h00.
Pendant la durée de l'enquête, des observations pourront être consignées sur le registre de l'enquête déposé en Mairie ou adressées par écrit à M. le Commissaire-enquêteur, à l'adresse suivante : mairie de VEIGY-FONCENEX, 26 route du Chablais, 74140 VEIGY-FONCENEX ou par mail à mairie@veigy-foncenex.fr
Le rapport et les conclusions du Commissaire-enquêteur pourront être consultés en mairie, à l'issue d'un délai de 30 jours après la clôture de l'enquête.

Hygiène et propreté
des entreprises
ACCO
LUGRIN
Entreprise d'entretien
pour les professionnels
PUBLI
76, route Nationale
97, rue Pont de

ANNONCES ADMINISTRATIVES

ENQUÊTES PUBLIQUES

Passy
Pays du
Mont-Blanc
COMMUNE DE PASSY

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Identification de la collectivité locale :

Commune de PASSY - 1 Place de la Mairie 74190 PASSY

Objet de l'enquête publique :

Par arrêté n° 464/2022 en date du 07/12/2022, Monsieur le Maire de PASSY, a prescrit l'ouverture de l'enquête publique relative au Plan d'alignement public communal du Chemin de la Raire sur le territoire de la commune de Passy, conformément aux dispositions du Code de l'Urbanisme et au Code de Procédure de l'Urbanisme.

Caractéristiques principales de l'enquête publique :

L'enquête publique se déroulera à la mairie de PASSY du 23 10/02/2023 à 16h00 heures.

Le dossier d'enquête publique sera consultable pendant cette période habituelle d'ouverture de la mairie (hors fermeture exceptionnelle et jours fériés) :

Madame Emille ROBERTI a été désignée commissaire enquêteur. Elle recevra en mairie les observations, propositions, contre-propositions et la permanence fixée à la date et aux heures suivantes :

-> en mairie de PASSY :
Le 10/02/2023 de 13h30 à 16h00

Chacun pourra formuler, pendant toute la durée de l'enquête, ses observations sur le registre d'enquête «papier» à disposition du public au Mairie de la commune.

- Sur le site internet, indépendamment et séparément spécifiquement, une notice à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialises.fr>

- Par mail à l'adresse suivante : enquete@publique-4362@registre-d-materialises.fr

- Par courrier à l'attention de Madame le Commissaire-Enquêteur Service Aménagement du Territoire - 1 Place de la Mairie, 74190 Passy toutes les observations reçues par courrier, message électronique dédié seront consultables par tous à l'adresse suivante :

dematerialises.fr/4362

Les observations adressées par courrier devront impérativement porter sur le dossier de l'enquête.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public des qu'ils seront transmis en mairie.

Commune de CHÂTILLON-SUR-CLUSES

Enquête publique
portant sur la déclaration de projet
empportant mise en compatibilité

Par arrêté A161 2022 du 7 décembre 2022, Monsieur le Maire de CHUSES a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur le n°1, emportant mise en compatibilité du PLU de la commune de CHUSES.

A cet effet, Monsieur Jean-François TANGHE a été désigné par le préfet de la Haute-Savoie en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera à la mairie de la commune de CHÂTILLON-SUR-CLUSES du vendredi 03 février 2023, soit pendant 33 jours consécutifs.

Le dossier de PLU comprenant les pièces du dossier (le rapport d'enquête, environnement, le PAUD, les OAP, le règlement zonage) ainsi que les avis des personnes publiques associées, sera à la disposition du public au sein de la mairie de CHÂTILLON-SUR-CLUSES.

Le commissaire enquêteur recevra en Mairie de CHÂTILLON-SUR-CLUSES du mardi 02 janvier 2023 de 9h à 12h et du mercredi 03 janvier 2023 de 9h à 12h.

Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance des observations sur le projet de déclaration de projet n°1 PLU pour les registres d'enquête déposés en mairie de la commune de CHUSES.

Les observations peuvent également être adressées au commissaire enquêteur de lieu ou se déroulent l'enquête publique ou par mail à l'adresse suivante : enquete@publique@châtillon-sur-cluses.fr

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis au Maire de la commune de CHÂTILLON-SUR-CLUSES.

SAFACT

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Plan d'alignement - Commune de LUGRIN

Par arrêté municipal du 29/12/2022, Mairie le Maire de la Commune de LUGRIN a ordonné l'ouverture d'une enquête publique en vue de l'élaboration d'un plan d'alignement qui permettra de régulariser les empiétements du domaine public routier communal suite aux aménagements réalisés dans les secteurs suivants de la commune de LUGRIN :
- route du Nant des Vignes, Versières
- Mairie Pascale ROUVEL a été désignée en qualité de Commissaire-enquêteur.
L'enquête sera ouverte du lundi 16 janvier au jeudi 2 février 2023.
Pendant cette période, le dossier pourra être consulté :
- à la Mairie de LUGRIN aux jours et heures habituelles d'ouverture, soit du mardi au vendredi de 8h30 à 12h30, le samedi de 14h à 17h et le dimanche de 14h à 17h.
- sur le site internet de la commune : www.lugin.com
Le Commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public à la Mairie de LUGRIN du lundi 23 janvier 2023 de 16h à 18h et le jeudi 2 février 2023 de 14h à 17h.
Pendant la durée de l'enquête, des observations pourront être consignées sur le registre de l'enquête déposé en Mairie ou adressées par écrit à Mairie de LUGRIN à l'adresse suivante : mairie de LUGRIN, 60 chemin Neuf, 74160 NEUF-CHÂTEAU ou par mail à mairie@lugin.com

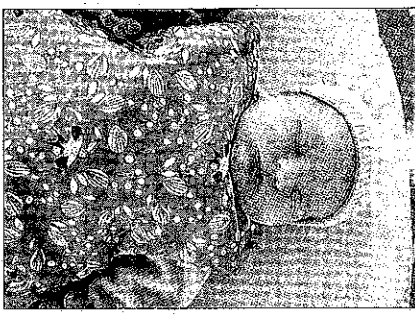
Le rapport et les conclusions de Mairie le Commissaire-enquêteur pourront être consultés en mairie, à l'issue d'un délai de 30 jours après la clôture de l'enquête.

FÉTERNES
Naissance
Noah



Noah. Photo Le D/LA.-M.V.

ÉVIAN-LES-BAINS
Naissance
Alice



Alice. Photo Le D/LA.-M.V.

DOUVAINE
Naissance
Maël



Maël. Photo Le D/LA.-M.V.

Le 9 décembre, e quand Noah a poussé son premier, mille et une émotions ont envahi Amanda Delcourt et Elodie Masse. Ces deux mamans craquent quand elles contemplent leur petit flocon de 2,800 kg et 48 cm. Elles sont heureuses.

Coucou, je m'appelle Alice, je suis une belle demoiselle de 4,160 kg et 54 cm qui rend fous de bonheur mes heureux jeunes parents, Anna Ohler et Simon Babut, depuis que j'ai pointé le bout de mon nez le 9 décembre à 2 h 13 exactement. C'est trop bien !

Marina Robine et Corentin Choiset sont sur un petit nuage. Depuis le 11 décembre à 2 h 15, heure magique de la naissance de Maël, ils surrient dans un bonheur incomparable. Ils sont tout bouleversés quand ils se penchent sur le berceau de leur magnifique poupon de 4,465 kg et 53 cm. C'est trop bien.

BELLEVAUX
Naissance
Rose



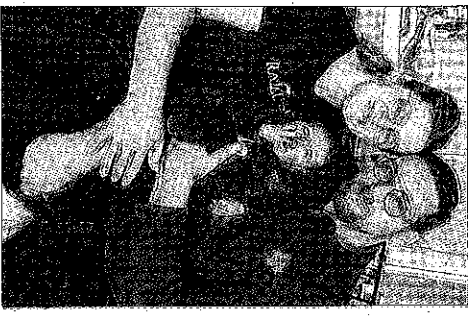
Rose. Photo Le D/LA.-M.V.

FÉTERNES
Naissance
Roméo



Roméo. Photo Le D/LA.-M.V.

LUGRIN
Naissance
Maelys



Maelys. Photo Le D/LA.-M.V.

À 0 h 50, le 9 décembre, une avalanche de belles émotions a submergé Marie Meynet et Jean-Evan Picandet quand Rose a ouvert ses yeux sur la vie. Maman et papa sont sous le charme de leur petite Miss de 3,310 kg et 47 cm. C'est génial.

Il était 4 h 53 le 11 décembre quand Roméo a chanté pour la première fois, subjugant Lise Parlat et Adrien Charpin de mille et un bonheurs. Ce beau bébé de 3,860 kg et 55 cm leur fait découvrir toutes les joies d'être devenus maman. C'est absolument magique.

Maelys est la première petite fleur dans le jardin d'amour d'Océane Bensalah et Valentin Decanche. Depuis le 8 décembre à 22 h 17, cette belle poupee de 3,770 kg et 51 cm leur fait découvrir des sentiments inconnus jusqu'alors. Ils sont comblés.

PERRIGNIER
Naissance
Nelly



Nelly. Photo Le D/LA.-M.V.

THONON-LES-BAINS
Naissance
Nahël



Nahël. Photo Le D/LA.-M.V.

Gwendoline, 13 ans, se réjouit d'avance, elle va pouvoir secondar maman en s'occupant de sa petite sœur née le 11 décembre. Chloé Bocher et Bruno Stocky savent les doux moments où ils cajolent Nelly, leur choupinette de 3,215 kg et 48 cm, depuis 23 h 36 cette nuit-là.

Mélanie et Younes Kelifi sont très fiers de présenter leur premier fiston. Ce petit ange de 2,905 kg et 51 cm a embelli leur vie depuis 17 h 48 le 10 décembre. Ils lui ont donné le doux prénom de Nahël. C'est le bonheur.

Audrey Wackenknecht et Jérôme Cadart le pourraient pas rêver mieux : après Guilia, leur fille qui a déjà 7 ans, ils ont donné la vie à Mattia, le 9 décembre à 8 h 42. Depuis, ils chouchoutent leur beau garçon de 3,880 kg et 51 cm. Tout est parfait.

LA BAUME
Naissance
Victoire



Euro Legales
Publiez vos marchés publics
ledauphine.marchespublics-eurolegales.com

Publiez vos formalités
ledauphine.viedessocietes-eurolegales.com

CONTACTS
HAUTE-SAVOIE 04 50 92 04 01
04 50 92 04 01
04 50 92 04 01
04 50 92 04 01

04 50 92 04 01
04 50 92 04 01
04 50 92 04 01
04 50 92 04 01

04 50 92 04 01
04 50 92 04 01
04 50 92 04 01
04 50 92 04 01

AVIS
Avis administratifs

COMMUNE DE MORILLON
Occupation du domaine public - Place de la Télécabine

COMMUNE DE CHÂTILLON-SUR-CLUSES
Enquête publique portant sur la déclaration de projet n°1 emportant mise en compatibilité du PLU.

Par arrêté A161 2022 du 7 décembre 2022, Monsieur le Maire de CHÂTILLON-SUR-CLUSES a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur la déclaration de projet n°1 emportant mise en compatibilité du PLU de la commune de CHÂTILLON-SUR-CLUSES.

A cet effet, Monsieur Jean-François TANGHE a été désigné par le Président du tribunal administratif de Grenoble comme commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera à la mairie de la commune de CHÂTILLON-SUR-CLUSES du lundi 02 janvier au vendredi 03 février 2023, soit pendant 33 jours consécutifs.

Le dossier de PLU comprenant les pièces du dossier (le rapport de présentation, l'évaluation environnementale, le PAD, les OAP, le règlement écrit et les plans de zonage) ainsi que les avis des personnes publiques associées, sera consultable à la Mairie de la CHÂTILLON-SUR-CLUSES, aux jours et aux heures d'ouverture (hors jours fériés).

Le commissaire enquêteur recevra en Mairie de CHÂTILLON-SUR-CLUSES :
- Lundi 02 janvier 2023 de 8h à 12h
- Mardi 13 janvier 2023 de 14h à 16h
- Vendredi 03 février 2023 de 8h à 12h

Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance des dossiers. Les observations sur le projet de déclaration de projet n°1 PLU pourront être consignées sur les registres d'enquête déposés en mairie de la commune de CHÂTILLON-SUR-CLUSES.

Les observations peuvent également être adressées au commissaire enquêteur à l'adresse du lieu où se déroule l'enquête publique ou par mail à l'adresse électronique suivante : enquêtespubliques@chattillon-sur-cluses.fr

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis au Maire de la commune de CHÂTILLON-SUR-CLUSES.

334467500

COMMUNE DE PRAZ SUR ARLY
Plan local d'urbanisme

COMMUNE DE PRAZ SUR ARLY
Avis nouvelle mise à disposition au public

Lancement de la modification simplifiée n°02 du PLU approuvé le 05 février 2018 après modification simplifiée n°01 en date du 19/09/2019 et après déclaration du projet valant mise en compatibilité approuvée le 06 février 2022 en vue d'une nouvelle mise à disposition

Le Maire de la commune de Praz-sur-Arly, - Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, - Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L153-36 à L153-40 et L153-45 à L153-48 - Vu la délibération du Conseil Municipal n°2022-10-078 en date du 12 octobre 2022 relative au lancement de la modification simplifiée n°02 du PLU approuvée le 05 février 2018 après déclaration simplifiée n°01 en date du 19/09/2019 et après déclaration du projet valant mise en compatibilité approuvée le

COMMUNE DE MORILLON
Occupation du domaine public - Place de la Télécabine

COMMUNE DE CHÂTILLON-SUR-CLUSES
Enquête publique portant sur la déclaration de projet n°1 emportant mise en compatibilité du PLU.

Par arrêté A161 2022 du 7 décembre 2022, Monsieur le Maire de CHÂTILLON-SUR-CLUSES a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur la déclaration de projet n°1 emportant mise en compatibilité du PLU de la commune de CHÂTILLON-SUR-CLUSES.

A cet effet, Monsieur Jean-François TANGHE a été désigné par le Président du tribunal administratif de Grenoble comme commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera à la mairie de la commune de CHÂTILLON-SUR-CLUSES du lundi 02 janvier au vendredi 03 février 2023, soit pendant 33 jours consécutifs.

Le dossier de PLU comprenant les pièces du dossier (le rapport de présentation, l'évaluation environnementale, le PAD, les OAP, le règlement écrit et les plans de zonage) ainsi que les avis des personnes publiques associées, sera consultable à la Mairie de la CHÂTILLON-SUR-CLUSES, aux jours et aux heures d'ouverture (hors jours fériés).

Le commissaire enquêteur recevra en Mairie de CHÂTILLON-SUR-CLUSES :
- Lundi 02 janvier 2023 de 8h à 12h
- Mardi 13 janvier 2023 de 14h à 16h
- Vendredi 03 février 2023 de 8h à 12h

Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance des dossiers. Les observations sur le projet de déclaration de projet n°1 PLU pourront être consignées sur les registres d'enquête déposés en mairie de la commune de CHÂTILLON-SUR-CLUSES.

Les observations peuvent également être adressées au commissaire enquêteur à l'adresse du lieu où se déroule l'enquête publique ou par mail à l'adresse électronique suivante : enquêtespubliques@chattillon-sur-cluses.fr

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis au Maire de la commune de CHÂTILLON-SUR-CLUSES.

334467500

EURO LEGALES
Plateforme de dématérialisation
OBLIGATOIRE DES 40 000 €

• Mise en ligne de l'avis et des pièces
• Alarmes aux entreprises
• Correspondance

EURO LEGALES
moiches publics
LEDAUPHINE

CONTACT : 04 50 92 04 01
04 50 92 04 01
04 50 92 04 01
04 50 92 04 01

04 50 92 04 01
04 50 92 04 01
04 50 92 04 01
04 50 92 04 01

04 50 92 04 01
04 50 92 04 01
04 50 92 04 01
04 50 92 04 01

LEDAUPHINE
Legales

Publiez vos marchés publics
ledauphine.marchespublics-eurolegales.com

Publiez vos formalités
ledauphine.viedessocietes-eurolegales.com

CONTACTS
HAUTE-SAVOIE 04 50 92 04 01
04 50 92 04 01
04 50 92 04 01
04 50 92 04 01

04 50 92 04 01
04 50 92 04 01
04 50 92 04 01
04 50 92 04 01

04 50 92 04 01
04 50 92 04 01
04 50 92 04 01
04 50 92 04 01

COMMUNE DE MORILLON
Occupation du domaine public - Place de la Télécabine

COMMUNE DE CHÂTILLON-SUR-CLUSES
Enquête publique portant sur la déclaration de projet n°1 emportant mise en compatibilité du PLU.

Par arrêté A161 2022 du 7 décembre 2022, Monsieur le Maire de CHÂTILLON-SUR-CLUSES a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur la déclaration de projet n°1 emportant mise en compatibilité du PLU de la commune de CHÂTILLON-SUR-CLUSES.

A cet effet, Monsieur Jean-François TANGHE a été désigné par le Président du tribunal administratif de Grenoble comme commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera à la mairie de la commune de CHÂTILLON-SUR-CLUSES du lundi 02 janvier au vendredi 03 février 2023, soit pendant 33 jours consécutifs.

Le dossier de PLU comprenant les pièces du dossier (le rapport de présentation, l'évaluation environnementale, le PAD, les OAP, le règlement écrit et les plans de zonage) ainsi que les avis des personnes publiques associées, sera consultable à la Mairie de la CHÂTILLON-SUR-CLUSES, aux jours et aux heures d'ouverture (hors jours fériés).

Le commissaire enquêteur recevra en Mairie de CHÂTILLON-SUR-CLUSES :
- Lundi 02 janvier 2023 de 8h à 12h
- Mardi 13 janvier 2023 de 14h à 16h
- Vendredi 03 février 2023 de 8h à 12h

Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance des dossiers. Les observations sur le projet de déclaration de projet n°1 PLU pourront être consignées sur les registres d'enquête déposés en mairie de la commune de CHÂTILLON-SUR-CLUSES.

Les observations peuvent également être adressées au commissaire enquêteur à l'adresse du lieu où se déroule l'enquête publique ou par mail à l'adresse électronique suivante : enquêtespubliques@chattillon-sur-cluses.fr

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis au Maire de la commune de CHÂTILLON-SUR-CLUSES.

334467500

COMMUNE DE PRAZ SUR ARLY
Plan local d'urbanisme

COMMUNE DE PRAZ SUR ARLY
Avis nouvelle mise à disposition au public

Lancement de la modification simplifiée n°02 du PLU approuvé le 05 février 2018 après modification simplifiée n°01 en date du 19/09/2019 et après déclaration du projet valant mise en compatibilité approuvée le 06 février 2022 en vue d'une nouvelle mise à disposition

Le Maire de la commune de Praz-sur-Arly, - Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, - Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L153-36 à L153-40 et L153-45 à L153-48 - Vu la délibération du Conseil Municipal n°2022-10-078 en date du 12 octobre 2022 relative au lancement de la modification simplifiée n°02 du PLU approuvée le 05 février 2018 après déclaration simplifiée n°01 en date du 19/09/2019 et après déclaration du projet valant mise en compatibilité approuvée le

COMMUNE DE MORILLON
Occupation du domaine public - Place de la Télécabine

COMMUNE DE CHÂTILLON-SUR-CLUSES
Enquête publique portant sur la déclaration de projet n°1 emportant mise en compatibilité du PLU.

Par arrêté A161 2022 du 7 décembre 2022, Monsieur le Maire de CHÂTILLON-SUR-CLUSES a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur la déclaration de projet n°1 emportant mise en compatibilité du PLU de la commune de CHÂTILLON-SUR-CLUSES.

A cet effet, Monsieur Jean-François TANGHE a été désigné par le Président du tribunal administratif de Grenoble comme commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera à la mairie de la commune de CHÂTILLON-SUR-CLUSES du lundi 02 janvier au vendredi 03 février 2023, soit pendant 33 jours consécutifs.

Le dossier de PLU comprenant les pièces du dossier (le rapport de présentation, l'évaluation environnementale, le PAD, les OAP, le règlement écrit et les plans de zonage) ainsi que les avis des personnes publiques associées, sera consultable à la Mairie de la CHÂTILLON-SUR-CLUSES, aux jours et aux heures d'ouverture (hors jours fériés).

Le commissaire enquêteur recevra en Mairie de CHÂTILLON-SUR-CLUSES :
- Lundi 02 janvier 2023 de 8h à 12h
- Mardi 13 janvier 2023 de 14h à 16h
- Vendredi 03 février 2023 de 8h à 12h

Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance des dossiers. Les observations sur le projet de déclaration de projet n°1 PLU pourront être consignées sur les registres d'enquête déposés en mairie de la commune de CHÂTILLON-SUR-CLUSES.

Les observations peuvent également être adressées au commissaire enquêteur à l'adresse du lieu où se déroule l'enquête publique ou par mail à l'adresse électronique suivante : enquêtespubliques@chattillon-sur-cluses.fr

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis au Maire de la commune de CHÂTILLON-SUR-CLUSES.

334467500

COMMUNE DE PRAZ SUR ARLY
Plan local d'urbanisme

COMMUNE DE PRAZ SUR ARLY
Avis nouvelle mise à disposition au public

Lancement de la modification simplifiée n°02 du PLU approuvé le 05 février 2018 après modification simplifiée n°01 en date du 19/09/2019 et après déclaration du projet valant mise en compatibilité approuvée le 06 février 2022 en vue d'une nouvelle mise à disposition

Le Maire de la commune de Praz-sur-Arly, - Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, - Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L153-36 à L153-40 et L153-45 à L153-48 - Vu la délibération du Conseil Municipal n°2022-10-078 en date du 12 octobre 2022 relative au lancement de la modification simplifiée n°02 du PLU approuvée le 05 février 2018 après déclaration simplifiée n°01 en date du 19/09/2019 et après déclaration du projet valant mise en compatibilité approuvée le

EURO LEGALES
Plateforme de dématérialisation
OBLIGATOIRE DES 40 000 €

• Mise en ligne de l'avis et des pièces
• Alarmes aux entreprises
• Correspondance

EURO LEGALES
moiches publics
LEDAUPHINE

CONTACT : 04 50 92 04 01
04 50 92 04 01
04 50 92 04 01
04 50 92 04 01

04 50 92 04 01
04 50 92 04 01
04 50 92 04 01
04 50 92 04 01

04 50 92 04 01
04 50 92 04 01
04 50 92 04 01
04 50 92 04 01